

- Le Comité technique régional (CTR) s’est rencontré le 19 juin 2014.
- Des ajustements mineurs ont été apportés aux faits saillants et au compte-rendu de la rencontre du 5 juin.
- La représentante de la Ville de Barkmere a fait une présentation du processus du BAPE aux membres du CTR en expliquant, notamment, les différences entre les exigences des articles 31.1. et 22 de la *Loi sur la qualité de l’environnement*.
- Les membres du sous-comité technique ont fait état de leurs discussions lors de leur rencontre du 18 juin. Sur la base des informations échangées entre les experts techniques d’Hydro-Québec et l’ingénieur-conseil mandaté par la municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard, Hydro-Québec a indiqué que le scénario d’alimentation additionnel que la municipalité souhaite analyser ne répond pas à ses critères techniques. Considérant cela, le représentant de la municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard au sous-comité technique se questionne sur l’intérêt de la municipalité de poursuivre l’analyse de ce scénario additionnel.
- Le CTR a ensuite passé en revue les commentaires et questions émis par certains membres sur la grille d’évaluation, à l’échelle régionale, des enjeux environnementaux des trois scénarios d’alimentation électrique toujours à l’étude. Des précisions ont été apportées par les membres du sous-comité en environnement. Les commentaires et précisions seront annexés à la grille.
- Les membres du CTR, à l’exception des représentants d’Hydro-Québec, ont par la suite procédé anonymement à l’identification d’un scénario d’alimentation à exclure parmi ceux analysés dans l’évaluation, à l’échelle régionale, des enjeux environnementaux. Cet exercice n’a pas permis de conclure à un consensus quant au scénario à exclure dans la poursuite des travaux.
- La discussion suivant cet exercice a néanmoins permis de constater que l’axe centre du scénario d’alimentation ligne à 120 kV du Grand-Brûlé–Dérivation Saint-Sauveur apparaît être celui de moindre impact pour l’implantation d’une nouvelle ligne, en particulier parce qu’il permet d’éviter des expropriations. À l’exception de la représentante de la municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard, les membres du CTR considèrent que la valeur accordée aux autres enjeux environnementaux apparaît comparable entre les trois scénarios étudiés à cette échelle d’analyse.
- Dans le but de faire progresser les travaux du CTR, un des membres a suggéré qu’Hydro-Québec travaille à un tracé optimisé dans l’axe centre, en considérant les travaux du CTR et les suggestions d’optimisations issues des consultations citoyennes. Les membres du CTR se sont ralliés à cette proposition à l’exception de la représentante de la municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard.
- La prochaine rencontre du CTR aura lieu à l’automne. Hydro-Québec présentera alors le tracé optimisé.